

DECISION N°41/24

Attribution de la procédure relative à l'assistance et conseil juridique dans le cadre de la réalisation d'une étude sur le mode de gestion du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2124-3, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2021 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu la lettre de consultation envoyée le 23 septembre 2024,

Vu l'offre remise par le cabinet *SENSEI AVOCATS*, 6 avenue de Villars - 75007 PARIS,

Considérant la nécessité pour le SIOM de bénéficier d'une assistance et conseil juridique dans le cadre de la réalisation d'une étude sur le mode de gestion du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse, afin de permettre une aide la décision quant au mode de gestion à retenir,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer au cabinet *SENSEI AVOCATS*, 6 avenue de Villars - 75007 PARIS, la procédure relative à l'assistance et le conseil juridique dans le cadre de la réalisation d'une étude sur le mode de gestion du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

ARTICLE 2 :

Une offre a été reçue, elle a été jugée acceptable. En conséquence, le marché est attribué au cabinet *SENSEI AVOCATS*, qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées à l'article R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique.

ARTICLE 3 :

Il s'agit d'un marché ordinaire, à montants forfaitaires.

A titre d'information, le montant forfaitaire pour la réalisation de la mission comprenant l'assistance et le conseil juridique dans le cadre de la réalisation d'un état des lieux organisationnel et analyse détaillée du service existant et d'une étude comparative de deux modes de gestion du service public de collecte, en régie ou en marché public, s'élève à 17 600 € HT.

ARTICLE 4 :

L'accord-cadre débute à compter de sa date de notification jusqu'à l'achèvement de l'intégralité de la mission.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le

11 OCT. 2024

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : 16 OCT. 2024
- affichée le : 16 OCT. 2024

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC41_2024
Date de la décision:	2024-10-16 00:00:00+02
Objet:	Attribution de la procédure relative à l'assistance et conseil juridique dans le cadre de la réalisation d'une étude sur le mode de gestion du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20241016-DC41_2024-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20241016-DC41_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	1076
<i>nom original:</i>		
dc 41 24.pdf	application/pdf	244042
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20241016-DC41_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	244042

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	16 octobre 2024 à 11h24min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 octobre 2024 à 11h25min09s	l'enveloppe 1108146 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	16 octobre 2024 à 11h30min36s	
Acquittement reçu	16 octobre 2024 à 11h36min03s	Reçu par le miat le 2024-10-16